



Human Dimension Implementation Meeting 2017

Session de travail 7:

Tolérance et non-discrimination

Varsovie, le 14 septembre 2017

Déclaration de la délégation Suisse

Madame la modératrice,

La tolérance et la non-discrimination sont des thèmes transversaux au cœur de toute discussion concernant les droits de l'homme. Malheureusement, ces principes fondamentaux ne sont pas toujours – et on dirait presque de moins en moins – respectés vis-à-vis des minorités religieuses, aussi dans les pays de l'OSCE. La Suisse salue la discussion d'aujourd'hui à cet égard ainsi que les efforts entrepris par l'OSCE afin de combattre l'intolérance et la discrimination basées sur la religion. Elle regrette cependant le manque de consensus entre les Etats participants qui empêche depuis 2014 l'adoption de nouvelles décisions ministérielles à ce sujet. La Suisse aimerait à cet égard appeler encore une fois au dialogue, au compromis et au pragmatisme.

Madame la modératrice,

Similairement à d'autres pays, l'intolérance et la discrimination fondées sur la religion ou la conviction posent un défi à la Suisse. Nous sommes particulièrement inquiétés par l'augmentation remarquable de cas de propagation de propos racistes sur internet et sur les médias sociaux suite à une sensibilisation accrue des autorités compétentes.

En conformité avec son mandat, la Commission fédérale contre le racisme collecte depuis 1995 des jugements et décisions nationaux et internationaux concernant la discrimination raciale qu'elle met à disposition du large public sous forme de base de



données en ligne. Tous les cas sont anonymisés avant d'être envoyés à la Commission et ils sont accompagnés d'un résumé avec des mots clés ce qui a permis une analyse quantitative, notamment concernant le nombre de cas de déclaration raciste sur internet et sur les médias sociaux. Nous avons ainsi pu constater une hausse de décisions à ce sujet depuis 2014 : en 2014, 9 des 22 décisions concernaient les médias sociaux, en 2015, 36 des 57 et en 2016, 18 des 41 décisions. Cette augmentation est due à une sensibilisation accrue des autorités compétentes qui doivent porter plainte, mener des enquêtes et condamner ces actes pour ce type de crimes qui est poursuivi *ex officio*.

Ces développements sont encourageants dans la mesure où ils montrent que les mesures de sensibilisation portent leurs fruits et contribuent à combattre le racisme. La Suisse invite ainsi l'OSCE et les Etats participants à augmenter leurs efforts et à échanger leurs bonnes pratiques dans ce domaine. En même temps, il est primordial de veiller à ce que les droits à la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de réunion et d'association soient pleinement garantis en conformité avec les normes internationales afin d'éviter tout abus des lois antiracisme. La prévention est clef et l'éducation joue un rôle central à cet égard, comme les discussions lors du *side-event* organisé conjointement par la Suisse, la Roumanie, la France, l'Allemagne et les Etats-Unis aujourd'hui à midi nous ont rappelés.

Par conséquent, la Suisse réitère son appel à tous les Etats participants à surmonter leurs différences et à promouvoir ensemble la tolérance et la non-discrimination, y compris à l'égard des différentes communautés religieuses.

Je vous remercie.